



المجلس العربي
للعلوم الاجتماعية

Arab Council
for the Social Sciences
Conseil Arabe
pour les Sciences Sociales

Conseil Arabe pour les Sciences Sociales

Série de documents de travail

La communauté corse et sa contribution
à la colonisation française en Afrique du Nord

– Tarek Bedhiouf –

Document de travail No. 29

Février 2024

La communauté corse et sa contribution à la colonisation française en Afrique du Nord

- Tarek Bedhiouf -

Conseil Arabe pour les Sciences Sociales

Document de travail #29

Février 2024

Prière d'adresser les correspondances à :

Tarek Bedhiouf

tarekbedioug@yahoo.com

Chercheur en histoire du monde contemporain.

© 2024 Conseil Arabe pour les Sciences Sociales

Tous droits réservés

Ce document est disponible sous une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC By 4.0). Cette licence vous permet de copier, distribuer et adapter le matériel gratuitement tant que vous créditez l'œuvre convenablement (y compris l'auteur et le titre, le cas échéant), fournissez le lien de la licence et indiquez si des modifications ont été effectuées. Pour plus d'informations, veuillez consulter cette page :

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et n'expriment ou reflètent pas nécessairement les opinions officielles du Conseil Arabe pour les Sciences Sociales (CASS).

À propos de la Série de documents de travail

La Série de documents de travail vise à disséminer de nouvelles publications académiques intéressantes liées au domaine des sciences sociales et à la région, et d'explorer des idées novatrices par le biais de débats scientifiques. Le CASS accepte les documents qui traitent des questions de nature substantive, théorique, méthodologique ou technique. L'approche de la recherche peut être empirique, théorique, ou les deux. Les documents peuvent être soumis en arabe, anglais ou français.

Arab Council for the Social Sciences

Immeuble Alamuddine, 2^{ème} étage

Rue John Kennedy, Ras Beyrouth

Beyrouth, Lebanon

00961-1-370214

info@theacss.org | www.theacss.org

La communauté corse et sa contribution à la colonisation française en Afrique du Nord

Résumé

La présence des Corses dans l'administration française constitue un long processus qui a réellement débuté à l'époque de Louis Napoléon Bonaparte, et cette présence s'est confirmée durant la Troisième République. Les insulaires représentent la population française de métropole la plus mobile ; leurs départs massifs vers l'extérieur évoque une tradition qui s'est organisée durant l'époque coloniale. Les colonies françaises en Afrique du Nord comptent un nombre important de Corses, qui a atteint 150,000 (100,000 en Algérie, 30,000 en Tunisie, et 20,000 au Maroc) durant l'époque coloniale, selon les estimations. Les populations originaires de l'île se sont regroupées en communauté, formant des associations régionales et des amicales de fonctionnaires dans les différentes villes du Maghreb. Elles exerçaient des métiers différents et occupaient des fonctions sensibles dans l'administration coloniale, notamment dans l'armée, la douane et la police. Cette situation avantageuse leur permit de s'organiser en un vaste réseau et d'exercer une influence sur les hauts responsables de l'administration coloniale. Les insulaires ont contribué à moderniser les services publics des pays colonisés à travers la transmission des savoirs et des techniques de travail. Selon des études historiques et anthropologiques, le Corse possède un caractère un peu agressif car il aime les armes, le commandement et surtout les métiers de la police et de l'armée, ce qui constitue un véritable héritage de savoir-faire et de nouvelles mœurs pour les autochtones (Tunisiens, Algériens, Marocains). Enfin, les Corses ont constitué un groupe fonctionnel servant les intérêts coloniaux français à travers l'administration coloniale. Ainsi, l'espace Maghrébin s'est transformé en un cadre historique exceptionnel d'échanges culturels, mais aussi d'acculturation imposée à travers les Corses dans le cadre colonial. Dans ce contexte, cet article évoque les thématiques suivantes : 1) Le processus d'intégration des Corses dans les colonies françaises en Afrique du Nord à l'époque colonial française. 2) La communauté corse : une solidarité sociale et un groupe de pression politique.

Mots clés : Afrique du Nord ; Corses ; fonctionnaires ; acculturation ; associations ; groupe de pression.

La conquête militaire française de l'Afrique du Nord a duré près d'un siècle et s'est déroulée dans des conditions différentes. En 1830, l'Algérie fut annexée et départementalisée. Bien que l'occupation de la Tunisie (1881) et du Maroc (1912) se soit déroulée dans un cadre juridique différent, les deux pays obtiennent néanmoins le statut de protectorat. Cette zone a revêtu une importance stratégique pour la France et a joué un rôle déterminant dans son économie et sa défense nationale, « puisqu'elle garantit sa sécurité et son indépendance vis-à-vis du monde entier » (Bugeaud 1933, 1-2). L'installation des français sur le territoire de ces pays était un long processus, car avant l'arrivée de la France au Maghreb, il y avait bien des européens dont le nombre était parfois supérieur à celui des nouveaux colons (le cas des italiens en Tunisie). De même, les français ne constituent pas une entité homogène ; ils se répartissent en plusieurs catégories socio-professionnelles (La Barbera 2006, 25-29); on distingue en effet ceux qui sont implantés pour peupler le territoire des fonctionnaires recrutés dans l'administration pour sauvegarder les intérêts coloniaux, même s'ils sont tous considérés comme des colons. Le peuplement des colonies a posé problème car la France, sérieusement touchée par la guerre avec la Prusse (Allemagne) en 1870 et souffrant d'une infériorité numérique, a longtemps constitué un sujet d'inquiétude pour les dirigeants français (Fischer 1999, 5-6). D'ailleurs, les estimations indiquent que la France avait besoin d'un million de colons pour peupler ses colonies d'Afrique du Nord. C'est grâce à la forte natalité de certaines régions, notamment la Flandre et la Lorraine, que l'empire colonial a pu exporter des hommes, et selon certaines sources, les alsaciens-lorrains sont les premiers français qui se sont installés en Algérie. Quant à la Tunisie, la plupart des français qui s'y installèrent étaient des limousins et des corses. La France a résolu temporairement ses problèmes à travers la migration des habitants de certaines régions métropolitaines à forte natalité et la politique de naturalisation des personnes de nationalité étrangère ; pourtant, les résultats laissent à désirer, étant donné que les originaires de Corse ont réussi à mieux s'adapter que les autres colons, non seulement en Algérie et en Tunisie mais également dans les différentes colonies françaises (La Corse Nord-africaine 1926, 2-4). Quelles sont les raisons de l'adaptation rapide des insulaires dans les colonies ? Et peut-on se fier à la justesse d'un tel jugement officiel ?

Plusieurs villes du Maghreb comptent un nombre important de corses grâce à la politique coloniale française qui a encouragé le recrutement des originaires de l'île dans l'armée et dans la police. Ainsi, les insulaires sont devenus nombreux dans les différents services administratifs ; de plus, leur présence massive dans les colonies ainsi que leur conscience associative ont permis la création de nombreuses associations régionales dans les villes (Tunis, Alger, Rabat) afin de rassembler leurs concitoyens en formant une communauté capable de défendre leurs intérêts. Nous tenterons d'examiner le processus d'intégration des Corses et leur contribution à la colonisation française en Afrique du Nord sur le plan sociopolitique.

Nous nous interrogeons jusqu'à quel point la politique française a-t-elle pu intégrer l'élément corse dans l'administration coloniale en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie et Maroc) d'une part, et dans quelle mesure les corses ont-ils formé une communauté de solidarité sociale et un groupe de pression politique d'autre part ?

La Corse occupe une position géographique stratégique en Méditerranée (Encyclopedia 2008, 910-912), se trouvant au carrefour des voies maritimes, à savoir, entre l'Italie et la France, et non loin de l'Afrique de Nord (Jacobi 1835, 1-4). Cette position lui a permis de jouer un rôle important et de se distinguer dès l'antiquité auprès des Grecs, des Phéniciens et des Romains. Dans les temps modernes, l'île a été occupée par les anglais et placée sous protectorat britannique en 1794, puis par la France en 1796. En effet, l'empereur français Napoléon Bonaparte parvint à imposer son autorité politique sur ce territoire, élaborant un programme visant à franciser la Corse ; il a ainsi procédé à la réorganisation de l'île, lui octroyant le statut de cité-Etat (Villat 1925, 65). Etant donné qu'elle attire la majorité de la main d'œuvre et fournit les denrées alimentaires, l'agriculture fut depuis longtemps l'activité première sur l'île. Toutefois, cette situation a subi un grand bouleversement. En effet, la révolution industrielle a brouillé l'équilibre à travers les innovations techniques qu'elle a engendrées, lesquelles ont marginalisé définitivement l'agriculture et l'élevage traditionnels. Ainsi, les machines ont mis des milliers d'ouvriers agricoles au chômage. Les départs massifs des corses vers l'extérieur constituent une tradition depuis des siècles, mais ils se sont accentués dès la fin du 19^{ème} siècle, étant donné que les corses ont choisi

d'immigrer en groupes vers plusieurs destinations, la majorité d'entre eux considérant l'immigration comme l'unique solution pour fuir la misère (Defranceschi I 1969, 4-429). La forte natalité, le partage des propriétés agricoles et le morcellement incessant des patrimoines obligent chaque année plusieurs jeunes corses à quitter leurs champs pour devenir gardes forestiers, magistrats, administrateurs coloniaux et soldats en Europe, en Amérique et notamment en Afrique du Nord.

L'accession au pouvoir de Louis Napoléon Bonaparte en décembre 1852¹ a changé la donne pour la Corse. Le nouveau maître de la France a mené une nouvelle politique se traduisant par le recrutement massif des corses ayant quitté les champs pour rejoindre les rangs de l'armée. C'est dans ce contexte historique et politique où l'armée française réclame de gros besoins en matière d'éléments nécessaires pour la guerre et l'expansion coloniale, notamment la guerre de Crimée (1853-1856) contre la Russie et la guerre menée par la France contre l'Autriche en Italie, que l'on envisage l'enrôlement des Corses dans l'armée. À partir de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, une nouvelle ère s'ouvre pour les Corses dont l'effectif dans l'administration coloniale française atteint les 10,000 entre 1866 et 1870. La participation ultérieure des Corses dans l'œuvre coloniale française durant la deuxième moitié du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} siècle était plus importante, où ils ont joué un rôle influant dans la vie politique française² après la défaite de 1870 et sous la Troisième République (1870-1940) (Antonetti 1973, 462). Les Corses furent directement impliqués dans l'aventure coloniale, laquelle constitua une occasion propice pour eux de participer fortement aux opérations militaires qui avaient duré des dizaines d'années et qui cherchaient à assujettir l'Afrique occidentale. Cela permit aux nombreux officiers corses de faire preuve de leurs capacités en Algérie et au Maroc où ils ont laissé des traces indéniables. De même, les Corses ont une présence affirmée en Extrême-Orient (Indochine), à tel point que certains observateurs n'hésitent pas à affirmer que la conséquence indirecte

¹ Charles-Louis Napoléon Bonaparte (1808-1873) fut l'unique président de la Deuxième République et le premier chef d'Etat français à restaurer l'Empire en décembre 1852.

² Le Régime républicain en France prend sa forme en 1792 ; il est interrompu pendant trois périodes : le Premier Empire (1804-1848) dès la proclamation de Napoléon Bonaparte comme empereur des français ; la Restauration (monarchie constitutionnelle) entre 1814 et 1830 et « la monarchie de juillet » entre 1830 et 1848 ; et enfin le Second Empire (1852-1870) lorsque Louis Bonaparte, président de la République, s'auto-proclame Empereur de France sous le nom de Napoléon III.

de la colonisation française en Afrique et en Asie s'est traduite par un accès de la société corse à ces continents. Leur présence évolue progressivement dans la plupart des colonies françaises, de façon qu'elle constitue un cas d'étude historique particulier (Brochier 2018) à travers un corpus d'archives personnelles de l'administration coloniale, conservé aux Archives Nationales en Tunisie (A.N.T).

Les ouvrages qui s'intéressent à la Corse ont peu nombreux et peuvent être classés en deux grandes catégories : nous distinguons d'une part les ouvrages qui remontent au début du 20^{ème} siècle et même avant, traitant de l'histoire générale de l'île depuis l'antiquité à nos jours. Ces ouvrages sont des récits qui révèlent les luttes, les guerres, les attitudes et les comportements des insulaires. D'autre part, nous possédons des écrits d'autant plus spécialisés (Pasquin 1999, 31) se rapportant précisément aux recherches universitaires, et qui ont mis en valeur la présence des Corses dans certaines colonies françaises, telles que l'Indochine, le Gabon et le Madagascar, voire dans d'autres territoires comme Porto-Rico (Paoletti 1990, 10). Ces ouvrages soulignent l'antériorité des relations qui unissent l'île à l'Afrique du Nord et sa contribution à l'œuvre coloniale en Méditerranée. Ces mémoires d'études s'appuient sur des sources historiques fiables (Memorial, 1981, 6), ouvrent certainement de nouvelles pistes de recherche et offrent une meilleure approche méthodologique en matière de recherche. La question de la présence des insulaires dans certaines colonies françaises (Profizi, 2016, 291) est mieux traitée loin des récits et des préjugés moraux émis à des fins coloniales.

En l'espace d'un siècle, la population de l'île passe de 180,000 à 300,000 habitants entre 1800 et 1900, et la plupart des jeunes cherchent à améliorer leurs conditions de vie à travers l'immigration puis l'intégration de l'administration coloniale. De 1920 à 1930, en Tunisie et au Maroc, le nombre de Corses dépassent les 30,000 individus et leur implantation a connu deux grandes phases ; peu nombreux vers la fin de 19^{ème} siècle, ils atteignent progressivement un nombre respectable après la première guerre mondiale. Le nombre de Corses en Algérie était beaucoup plus élevé, dépassant les 100,000 selon les estimations et pouvant atteindre les 150,000 selon d'autres sources ; cela pourrait s'expliquer par la proximité entre la Corse et l'Algérie permettant d'effectuer des voyages

fréquents (L'Action Corse 1914, 27). Les Corses s'en aillent parfois en groupe et la majorité d'entre eux sont des fonctionnaires salariés plutôt que des colons attachés à la terre. En 1934, l'administration française comptait 20% de corses, alors que la population de l'île ne dépassait pas 1% de celle de la métropole. Ces fonctionnaires corse sont bien intégrés à l'administration, comptant, avec le temps, parmi les décideurs de l'Empire français dans la période de l'entre-deux guerres. François Piétri³ (Mateos 2005, 20), Directeur général des Finances au Maroc de 1917 à 1924 et ministre des colonies d'Outre-mer, en est peut-être le meilleur exemple. Force est de noter à cet égard que les insulaires ont joué un rôle fondamental, puisqu'ils sont devenus bien placés dans l'administration coloniale, notamment dans l'armée et la police. Contrairement aux premiers colons français qui se sont installés en Algérie, tels les Alsaciens-Lorrains ou les colons plus anciens comme les espagnols, les Corses qui ont conservé des liens très forts avec leurs villages d'origine ont créé une identité distinguée dans le devenir colonial français, forts conscients de leur poids dans les colonies. Le modèle algérien est toujours présent dans la mémoire des dirigeants français qui le suivent parfois dans leurs plans. En Algérie, des milliers d'hectares sont fournis aux colons sous forme de parcelles de terre pour chaque individu ou famille, et le nombre d'européens installés dans ce pays atteint 900,000 personnes en 1933 (Bugeaud 1933, 2). A un certain moment, la situation de la Tunisie était comparable à celle de l'Oranie, dans le sens où la démarche coloniale suivie dans ce département algérien fut également adoptée en territoire tunisien, où l'autorité coloniale avait l'intention de créer une « *nouvelle Oranie* » en utilisant des éléments purement français. L'immigration des français s'est amorcée avec l'établissement du protectorat et fut stimulée par l'octroi d'avantages fiscaux et de parcelles de terres, ce qui permit de faire évoluer l'émigration corse vers la Régence, où le nombre d'individus passa de 574 en 1891 à 3564 en 1921 (Belaid 1996, 71). La première guerre mondiale a réduit la population française ; ainsi, afin de maintenir un certain équilibre entre les différentes races européennes qui vivaient en Tunisie, l'autorité coloniale a aussi encouragé la naturalisation des juifs, des maltais, des italiens et même des indigènes (La Corse Nord-africaine 1925, 2).

³ François Piétri né à Bastia en 1882, il a fait une carrière coloniale exceptionnelle en tant que directeur général des finances au Maroc de 1917 à 1924, plusieurs fois ministre des colonies de la III^e République, il a participé aussi à la fondation de l'union générale des corses de Rabat-Salé dont il fut le premier président.

La supériorité numérique des français par rapport aux indigènes et aux autres minorités européennes des colonies a été l'un des plus grands soucis qui n'a cessé d'intéresser les dirigeants et les hommes politiques de la Troisième République (1870-1940). C'est dans ce cadre que la question du peuplement des colonies s'est posée et que les différents gouvernements français qui se sont succédé se sont montrés incapables de résoudre le problème des colonies. La France a essayé, par tous les moyens, de transférer les corses vers les pays d'Afrique du Nord, où l'engagement des jeunes semble constituer une seconde chance. Les Corses sont « *les français de la métropole* » ainsi dénommés qui se sont établis sur le territoire des colonies du Maghreb de manière progressive et organisée ; voilà pourquoi un hebdomadaire édité à Tunis en 1925-1926 affirma que « *Le corse est certainement le colon idéal* » qui a participé grandement à l'œuvre de la colonisation (La Corse Nord-africaine 1925, 5).

Ceci relève de la propagande politique menée par les autorités françaises pour encourager les insulaires à immigrer vers ces colonies. Toutefois, cette tendance de recrutement était aussi une bonne occasion saisie par plusieurs corses pour s'enrôler dans l'armée française. Les flux migratoires des Corses vers les colonies françaises se sont poursuivis et les originaires de l'île s'installèrent partout, de façon qu'« *il n'y avait sans les corses, ni colonies ni coloniale* » aux dires du Général Gouraud qui souligne l'ampleur de la participation corse à la colonisation militaire. La Troisième République sera donc plus favorable à la promotion des militaires corses dans les colonies, pour autant qu'« *elle n'a pas inventé le phénomène mais qu'elle l'a juste amplifié* ». Ainsi, un discours politique spécifique s'établit au sujet des corses et de leur rôle dans la construction d'un « *panthéon colonial* », où ils sont vus comme de vrais serviteurs de l'Etat et des artisans de la grandeur de la France. « *Le corse est certainement le colon idéal* » pour résoudre le problème démographique de l'empire colonial et satisfaire les besoins de cette région en fonctionnaires. L'image du corse a été amplifiée pour des raisons politiques, de même que l'exploitation, par certains ouvrages, des mœurs et des comportements des insulaires au service de l'expansion coloniale française. Les corses sont considérés « *très français* » grâce à leur présence dans les diverses villes d'Afrique du Nord soit comme fonctionnaires, commerçants, entrepreneurs ou encore

comme ouvriers. Ils sont devenus nombreux et ont acquis un poids de plus en plus important dans l'administration coloniale.

Par conséquent, ils ont fondé des associations régionales dans les différentes villes où ils se sont installés. Les insulaires formèrent une communauté forte qui se caractérise par les liens de fraternité qu'elle a tissés entre ses membres à Rabat, Alger et Tunis. Les sociétés corses et leurs organes de défense ont été fondées pour renforcer les liens communautaires entre leurs concitoyens (La Corse Nord-africaine 1925, 7). Ces associations sont d'origine bourgeoise et urbaine, et sont dirigées par des fonctionnaires et de grands propriétaires. Elles se distinguent par leur statut social et forment, dans la plupart des cas, les élites de la ville. Les membres des associations se réunissent régulièrement pour examiner les mesures à prendre en vue de servir les intérêts de la société, et leurs activités sont suivies de très près par leurs concitoyens, notamment les représentants des associations dans plusieurs villes des colonies. Ces associations œuvrent généralement en vue de maintenir des liens permanents avec l'île d'origine, et les différentes composantes de ces associations n'ont jamais cessé de coopérer. Ces amicales organisaient fréquemment une série de manifestations dans les différentes villes du Maghreb, ce qui permettait à leurs sympathisants de continuer à vivre dans les colonies tout en se souscrivant aux pratiques de leurs ancêtres et en conservant leurs traditions et coutumes.

Ces amicales ont tenté, à chaque fois que l'occasion se présentait, de centraliser leurs actions ; c'est le cas des Corses de Tanger qui ont décidé, à leur dernière assemblée générale, de s'affilier à « l'Union générale des corses » à Rabat qui comptait déjà plusieurs sections unies par des liens de solidarité. Les Corses se regroupent en associations régionales : « *l'Union générale des Corses* », « *la Mutuelle des Corses* » et « *la Fédération des groupements corses de la Tunisie* » (La Corse Nord-africaine 1926, 21). Cette dernière s'est fixée comme objectif de « resserrer les liens fraternels qui doivent unir durablement les Corses habitant en Tunisie, de défendre leurs intérêts collectifs moraux et matériels, et de poursuivre la création ou le renforcement des relations maritimes directes entre la Tunisie et la Corse ». Afin d'assumer le rôle d'intermédiaire entre les originaires de l'île en Afrique du Nord, ces associations ont publié des journaux périodiques sous forme de feuilles de

presse périodiques hebdomadaires ou mensuels, avec pour objectif de garantir les communications entre les Corses et de consolider leur liens. L'on cite parmi ces périodiques « L'Action Corse », « L'Action Corse et Algérienne », « Le Bulletin Corse », « La Fédération Corse », « La Fédération des groupements Corses de l'Afrique du Nord ». Ces périodiques offrent des informations précieuses sur la situation économique et sociale de la communauté corse dans les trois possessions françaises d'Afrique du Nord (Echo de la Corse 1914, 215).

Nombreux sont les articles qui décrivent la « *misère* » des Corses, la dégradation de leur situation et leur isolement sur l'île suite à la suspension du service maritime direct Tunis-Corse pendant sept mois en 1913-1914. Ces articles de presse relatent le malaise éprouvé par les Corses en utilisant l'expression célèbre suivante : « *nous voulons un bateau* » (La Corse Nord-africaine 1926, 20-29). Cette campagne est orchestrée par certains commerçants corses dans le but de renforcer les relations maritimes nécessaires à l'exportation, en Corse et à Nice, de produits tunisiens comme l'huile, les céréales, le vin, les animaux et les phosphates. Pour sa part, l'île pourrait fournir du bois, des fruits et des pommes de terre. Ainsi, le Corse reste attaché à son île d'origine et essaye par tous les moyens d'étendre les liens qu'il a établis avec l'île et les colonies françaises, notamment les pays de l'Afrique de Nord. D'autres articles s'intéressent à l'histoire et la culture corses riches en illustres écrivains produisant des ouvrages en italien et en français, ce qui représente un signe de fierté pour la communauté. D'autre part, ces sociétés constituent un espace idéal de rencontre et de communication pour les membres et les concitoyens, notamment les activités de l'*Union générale des Corses* à Casablanca, qui ont été largement suivies par leurs compatriotes en Tunisie comme en Algérie. Par ailleurs, de hauts fonctionnaires corses ont fondé l'association « *Les amis des corses* » pour servir la communauté corse, établissant des liens avec les familles corses unies par des rapports d'alliance ou des intérêts communs.

Une cérémonie s'est déroulée en présence des représentants des associations civiles et des personnalités publiques occupant des postes importants dans l'administration coloniale ; c'était une occasion pour les Corses de se regrouper afin d'échanger les avis et d'exposer les

problèmes. Cela a également permis aux membres de la communauté de renforcer leurs liens avec les autorités publiques et d'accroître leur influence auprès de la société française et de sa classe politique (Bourde 1887, 6-20). Ainsi, les fêtes privées et les cérémonies publiques constituent un espace de rencontre favorable et des moments privilégiés pour les invités, leur permettant de nouer des relations (La Corse Nord-africaine 1925, 29). Par conséquent, les Corses profitèrent de ce réseau de connaissances pour constituer un corps influent et formèrent des lobbies au sein de l'administration coloniale. Ainsi, l'accueil des invités et les réceptions durant les cérémonies culturelles et religieuses organisées par la société corse constituent une source de fierté pour les membres des associations. Ces moments dénotent aussi l'importance que revêtent les réseaux de connaissances pour les Corses, notamment dans la presse, ce qui explique la présence de rédacteurs de journaux et leur suivi des activités des associations communautaires. En effet, l'Assemblée générale de « *l'Union générale des Corses de Rabat* » et les activités de « la Société des Corses » à Tanger sont bien suivies par « *la dépêche marocaine* ». De même, la dépêche tunisienne publie régulièrement des articles sous le titre « *la Corse pittoresque* » pour attirer l'attention des lecteurs et inviter les touristes à visiter l'île. Le directeur du journal « *la Tunisie Française* » Henri Tridon était le centre d'intérêt de la communauté corse, tout comme François Graziani, chef délégué sportif de l'U.V.F et rédacteur sportif au « *Petit matin* », considéré depuis longtemps comme l'ami des corses. Hassen (D-A), un autre ami des Corses, était lui aussi rédacteur au « *Progrès de Tunis* » et a fondé, après avoir été naturalisé français, d'autres journaux tels que « *Evolution* » et « *Indépendant* ». Cette série de connaissances amicales a permis aux Corses d'établir un réseau de relations influentes et d'avoir même leur mot à dire dans certaines décisions administratives et politiques.

La masse des Corses diffère d'une ville à l'autre, et leur contribution à l'administration coloniale serait classée en fonction des services offerts. Les Corses formèrent l'élite des serviteurs de l'Etat, ce qui leur permit d'être au fait de tout ce qui se trame dans les rouages de l'administration coloniale (La Corse Nord-africaine 1926, 1). Ils ont essayé, par tous les moyens possibles, de profiter de cette situation adéquate pour servir leurs intérêts communautaires. Depuis longtemps, les insulaires ont l'esprit de groupe ou la conscience associative ; ils éprouvent également le besoin de se constituer un clan et d'avoir recours au

banditisme pour se faire respecter par les autres composantes de la société coloniale. Ces mœurs, ces habitudes ou cette conscience associative chez les insulaires n'ont pas beaucoup changé lors de leur présence dans les pays colonisés (Bourde 1887, 6-20)⁴. Ces comportements s'expliquent par leur situation politique, étant donné que la Corse est marquée par une histoire troublée de guerres, d'agitations et de conflits permanents, ce qui a poussé ses habitants à se retrancher dans des positions de défense de leurs biens et de leur vie. Le développement de cet esprit associatif chez les Corses et leur solidarité se sont cristallisés dans les pays colonisés. Mais ces caractéristiques ont été exploitées par les dirigeants politiques français pour satisfaire les besoins de l'administration coloniale et asseoir leur programme colonial. Ce qui explique pourquoi ils ont privilégié les intérêts communautaires corses, étant bien investis par les Corses. Force est de noter que les fonctionnaires de la métropole sont les privilégiés du système colonial, jouissant du tiers colonial et d'indemnités spéciales.

Le pourcentage de Corses résidant dans les deux protectorats (la Tunisie et le Maroc) et la colonie (l'Algérie) a atteint un tiers du total des fonctionnaires. Les secteurs foisonnant en individus d'origine corse sont l'instruction publique, la magistrature et surtout l'armée et la police. Les hauts responsables des services de sécurité en Tunisie sont classés en deux grandes catégories : ceux qui sont diplômés et ceux qui dirigent des services administratifs grâce à leur expérience ; ainsi, les agents de police peuvent être nommés commissaires ou chefs de districts après quelques années de service. Les cadres diplômés se comptent par dizaines selon les estimations, leur nombre étant inférieur à celui des agents, et sont placés au sommet de la hiérarchie sociale de par leur position avantageuse et le fait qu'ils possèdent un statut social honorable.

La situation avantageuse des fonctionnaires corses leur permet de jouer un rôle parfois influant voire décisif, en misant sur le réseau de postes clés qu'ils occupent dans l'administration coloniale (Granchamps 1859, 71), constituant ainsi un véritable groupe de pression politique. Les Corses ont acquis une expérience professionnelle dans les métiers

⁴ Paul Bourde (1851-1914) est un journaliste qui a publié beaucoup d'articles et quelques ouvrages ; il a visité la Corse dans une tentative de décrire les mœurs et les traditions des insulaires.

des forces armées, ce que leur permet de transmettre un certain savoir, notamment les techniques de travail, aux indigènes. Les originaires de l'île ont modernisé quelques services administratifs, mais leurs postes avancés sont parfois exploités pour intervenir au profit des agents délinquants impliqués dans des affaires de violence et de corruption (A.N.T 1931). Les insulaires, qui aiment le commandement et les fonctions publiques, ont eu une préférence notoire pour les domaines de l'armée et de la police (Antonetti 1973, 462). Ceux qui portèrent les armes sur l'île n'étaient pas forcément des gendarmes ou des policiers mais surtout des gens qui cherchaient à se venger (Rossi 1980, 333). Les habitants de l'île avaient l'habitude de manier une arme à feu, dès leur jeune âge, étant fidèles aux traditions d'une communauté habituée aux combats héroïques. « *Le Corse n'est pas et ne sera jamais agriculteur, il est né pour les armes* » (La Corse Nord-africaine 1925, 7).

Ce jugement se fait dans un contexte historique bien déterminé mais aussi dans un cadre de propagande politique qui évolue progressivement avec la pénétration des armées françaises dans les colonies. Ce caractère agressif, qui est devenu un phénomène caractéristique de la vie courante sur l'île selon certains récits et témoignages, fait également partie des mœurs corses en relation avec la passion pour les armes (Bourde 1887, 130)⁵. Cela revient, selon certains spécialistes, à la longue histoire de luttes et de guerres qui ont sévi dans « *l'île de beauté* » dès l'époque ancienne et jusqu'aux temps modernes (Rocca 1919, 30). La violence et le banditisme n'ont pas disparu de la Corse après un siècle de domination française, et même après un demi-siècle de colonisation en Afrique du Nord. Le Corse lui-même ne s'est pas complètement débarrassé de son caractère agressif ; en effet, plusieurs agressions contre les personnes ont été signalées pendant l'année 1886 par les rapports de gendarmerie sur l'île (Bourde 1887, 131). C'est le cas aussi de plusieurs affaires d'agression liées aux agents de police en Tunisie durant l'époque coloniale (80-78، 2022 بضيوف). L'image du Corse perçue comme le plus fort colon sur le terrain, et véhiculée par certains ouvrages historiques et anthropologiques, fut élaborée et

⁵ Le caractère agressif qui décrit le Corse comme « violent », illustré par le journaliste et l'anthropologue Bourde (qui a visité l'île dans le cadre de son enquête) ne serait peut-être pas scientifique, mais se situerait plutôt dans un cadre historique expliqué par d'autres études universitaires, et qui se traduit par l'absence de lois dans un contexte de lutte en périodes de guerre. Dans cette situation, les gens sur l'île prenaient les armes pour se venger eux-mêmes, ce qui est dénommé la « Vendetta ». Ces termes utilisés sont puisés des documents historiques et ne visent nullement les habitants de l'île de Corse.

encouragée par le système colonial français et mise au service du projet colonial. Les originaires de l'île qui sont restés longtemps marginalisés peuvent être classés comme un groupe fonctionnel mis au service des intérêts de la colonisation (Arzalier 2003, 15). Mais à quel point ont-ils réussi leur mission ? La communauté corse a bien essayé de changer la situation de misère dans laquelle se trouvaient les siens, en cherchant à satisfaire les besoins des employés installés en Tunisie, Algérie et Maroc, d'appuyer leurs revendications en profitant de la solidarité entre ses membres.

L'île de Corse était marginalisée depuis des siècles et l'émigration est devenue une tradition caractérisant ses habitants. La plupart des jeunes corses ont choisi le départ vers plusieurs destinations pour améliorer leurs conditions et fuir la misère. L'Empire colonial français qui avait besoin d'hommes pour satisfaire ses besoins a suivi une politique d'assimilation des Corses. Leur intégration dans la région de l'Afrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc) est un long processus et leur présence est différente suivant les circonstances et selon les pays eux-mêmes. L'autorité française a mené une propagande politique qui a amplifié l'image des Corses comme colons jouissant d'une meilleure capacité d'adaptation et étant à même de remplir les fonctions et les missions qui lui sont confiées. C'était une bonne occasion pour le Corse de faire une carrière exceptionnelle et de promouvoir son statut social. Ceci a également constitué le meilleur cadre pour transmettre les techniques et les savoirs professionnels corses aux populations autochtones (photographie, archivage, décryptage). En fait, les originaires de l'île ont acquis leurs expériences lors des expéditions militaires françaises en Asie et en Afrique. Le recrutement massif des insulaires dans l'administration coloniale leur permit de transmettre certaines techniques de travail aux populations autochtones dans les pays colonisés. Ils ont modernisé quelques services administratifs, notamment les services des forces armées et de sécurité à l'époque coloniale, ce qui pourrait constituer un exemple probant de rassemblement des français et des maghrébins en matière d'apprentissage des techniques de travail. A l'époque coloniale, l'institution policière en Tunisie a constitué un espace favorable pour les agents et les commissaires de police corses pour laisser leurs empruntes, puisqu'ils ont formé la plupart des personnels tunisiens (78، 2022 بضيوف). C'était une bonne occasion aussi pour les jeunes fonctionnaires d'acquérir des connaissances professionnelles, notamment la maîtrise des langues française

et italienne, ainsi que de nouvelles compétences administratives. Les Corses, réputés pour leur conscience associative, ont créé plusieurs associations dans les différentes villes du Maghreb, renforçant ainsi les liens entre les membres de ces associations et leur permettant de défendre les intérêts de leur communauté.

Les originaires de l'île ont été bien placés dans l'administration coloniale et se sont organisés en un vaste réseau, exerçant ainsi une influence assez importante sur les hauts responsables de l'administration coloniale et même sur le plan de la politique française. Certains fonctionnaires ont profité de leur poste pour commettre des abus et échapper aux sanctions, s'appuyant sur leurs groupes de pression qui intervenaient pour protéger les délinquants. Enfin, les ouvrages qui ont traité l'évolution de la présence des Corses dans l'administration coloniale française, l'étude des relations corse-colonies et surtout l'impact de la présence corse dans les pays colonisés d'Afrique du Nord, sont assez rares (Arzalier 2003, 15).

Les pays du Maghreb présenteraient un cadre exceptionnel d'échanges et d'acculturation imposée à travers les insulaires (qui sont finalement des français). En effet, l'Afrique de Nord est devenu un espace de rencontre entre les « insulaires » et les « autochtones », mais dans le cadre colonial qui serait le meilleur cadre permettant la transmission des techniques et des savoirs professionnels corses aux populations autochtones. En fait, la situation de conflit n'a pas empêché la transmission de certains savoirs administratifs et artistiques aux autochtones, tels que les métiers et l'artisanat (la peinture). Enfin, nous nous trouvons confrontés à un autre paradoxe se traduisant par la transformation des corses « colonisés » dès le début du 19^{ème} siècle et qui ont intégré l'administration coloniale, en « colonisateurs ».

Références

Archives

Archives Nationales Tunisiennes (**A.N.T**), Corpus de 4000 dossiers administratifs des personnels de police 1881-1956 (classement provisoire).

Archives d'Outre-mer à Marseille (**ANOM**), des milliers de dossiers nominatifs dans les colonies françaises dès le XIX^e siècle.

Echo de la Corse. 1914. Cinquième année.

La Corse Nord-africaine. 1925. « Organe de défense des intérêts généraux des corses de l'Afrique du Nord ». Première Année, jeudi 28 mai 1925. (Hebdomadaire paraît à Tunis du 29 mars 1925 au 26 juin 1926, la collection comprend 52 numéros de 2 à 4 pages).

Livres

Arzalier, Francis. 2009. *les Corses et la question coloniale*, Editions Albiana, Ajaccio.

Antonetti, Pierre. 1973. *Histoire de la Corse*, Editions Robert Laffont.

Bourde, Paul. 1887. *En Corse, l'esprit de clan, les mœurs politiques, le banditisme*. Editions de Paris.

Brochier André. 2018. *Dictionnaire des administrateurs de commune mixte en Algérie*. volume 1.

Bugeaud. 1933. *Le peuplement français de l'Algérie*. (D'après les écrits et discours du Maréchal). Introduit par SAURIN Jules, Editions du comité Bugeaud, Tunis.

Granchamps, Conte. 1859. *La Corse, sa colonisation et son rôle dans la Méditerranée*. Paris, Librairie Hachette.

Jacobi, J-M. 1835. *Histoire générale de la Corse, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours (1835)*. Ouvrage enrichi d'une carte géographique et d'un grand nombre de documents inédits par Jacobi (avocat). Paris.

La Barbera, Serge. 2006. *Les français de la Tunisie (1930-1950)*. Le Harmattan.

Rocca, Pierre. 1919. *Les Corses devant l'anthropologie*, Librairie J. Gambert, Paris.

Rossi, Henri. 1980. *Les armes dans l'histoire, les mœurs et les traditions du pays corse*. Editeur Belisane.

Mémoires et Articles

بضيوف، طارق. 2022. "سياسة الإدارة الاستعمارية في الانتداب وموروث العنف والفساد في تونس: عناصر الأمن مثلاً". مجمع الأطرش للكتاب المختص تونس.

Bedhiouf, Tarek. 2022. « La politique de recrutement à l'administration coloniale et l'héritage de violence et de corruption : le cas des agents de police en Tunisie 1881-1956 ». Editions Latrach (GLD), Tunisie.

Belaid, Habib. 1996. « Les sociétés régionales françaises en Tunisie pendant l'époque coloniale ». in *Mélanges Charles Robert AGREON*, Publications de la Fondation Temimi pour la Recherche Scientifique et l'Information (FTERSI), Tome I, Zaghuan. pp 65-70.

Cristofari, Pasquin. 1999. « La Corse entre France et Italie 1870-1913 ». Mémoire pour l'obtention du diplôme de Maîtrise. Université de Provence d'Aix Marseille I.

Defranceschi, Jean. 1969. « La Corse française (30 novembre 1789 - 15 juin 1794) ». Thèse pour le doctorat du troisième cycle. Université de Sorbonne.

Mateos, Flora Faure. 2005. « Les représentations de l'identité corse en Algérie française ». Mémoire de Master 1. Université de Provence (lettres et Sciences Humaines).

Paoletti, Aoletti Marie. 1989-1990. « L'Emigration corse à Porto-Rico au dix-neuvième siècle ». Thèse de doctorat. Université de Provence Aix-Marseille.

Profizi, Vanina. 2016. « Les Corses au Gabon, recompositions identitaires d'une communauté régionale en situation d'expatriation ». In Cahiers d'Etudes Africaines n° 221-222.

Pasquin, Cristofani. 1999. « La Corse entre France et Italie 1870-1913 ». Université d'Aix-Marseille.

Villat, Louis. 1925. « La Corse de 1768 à 1789 ». thèse pour le doctorat à la faculté des lettres et des sciences humaines de Paris. Millot frères Editeurs.